

Le sénateur Donahoe: Honorables sénateurs, question supplémentaire. Dois-je comprendre par là que le bien-être futur des travailleurs de ces usines dépend totalement et uniquement de la situation du marché?

Le sénateur Olson: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que la situation était difficile; mais, comme pour presque toute production ou produit, il existe un lien direct entre la rentabilité de telles usines et le fait qu'elles peuvent ou non écouler leur produit.

Le sénateur Donahoe: Honorables sénateurs, j'aurais une autre question à poser à ce sujet. Abstraction faite des nouvelles publiées dans les journaux au sujet des initiatives et de l'ordre du jour du cabinet ou du marché futur pour l'eau lourde, et simplement pour élucider les faits, le ministre répondra-t-il à ma question: Les usines resteront-elles ouvertes?

● (1440)

Le sénateur Olson: La réponse est que les usines sont ouvertes à l'heure actuelle et que le gouvernement fédéral accorde une aide financière afin qu'elles le demeurent pour toutes les raisons valables qui sont évidentes même si la production de ces usines est entreposée depuis longtemps.

Le sénateur Donahoe: Honorables sénateurs, je suis tenté de me taire, mais je suis également tenté de poser une autre question. Continuera-t-on à accorder cette aide gouvernementale qui, du moins selon le leader du gouvernement, serait versée à ces usines pour leur permettre de rester ouvertes?

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, je pourrais peut-être transmettre la question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et à d'autres ministres intéressés. Mon honorable ami me demande maintenant de promettre au nom du gouvernement, une aide financière de ce genre à perpétuité ou du moins pour une plus longue période. Je dois lui dire, en toute franchise, que je ne possède pas l'autorité voulue pour lui donner une garantie de ce genre.

LES COMPAGNIES AÉRIENNES

QUEBECAIR—L'EXEMPTION POSSIBLE DES DISPOSITIONS DU
BILL S-31

L'honorable H. A. Olson (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse à une question qu'avait posée le sénateur Asselin le 9 novembre au sujet de Quebecair. J'ai déjà répondu à plusieurs questions à ce sujet, mais la réponse que j'ai maintenant est beaucoup plus longue et plus détaillée et je demanderais qu'elle soit imprimée au hansard comme si elle avait été lue.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La réponse suit:)

Honorables sénateurs, le 9 novembre 1982, le sénateur Asselin a déclaré au Sénat que le gouvernement n'avait

[Le sénateur Olson.]

donné «aucune réponse satisfaisante» à l'offre de Quebecair en vue d'acheter Nordair. Le ministre des Transports a transmis la réponse du gouvernement dans un télex envoyé à son homologue du Québec. Le 9 novembre, le ministre a déclaré à l'autre endroit «que la proposition Snow-Clair n'avait pas rencontré une adhésion enthousiaste de la part des diverses parties qu'elle visait. D'abord la société Air Canada devait participer à cette fusion, mais sans droit de vote, et ce n'était pas une situation que la société Air Canada voyait d'un très bon œil. D'un autre côté les employés de la société Nordair n'étaient pas très enthousiastes non plus, et de plus les parties intéressées du secteur privé du Québec et de l'Ontario ne me semblaient pas soit très désireuses, soit capables de faire des investissements importants dans la société qu'il s'agissait de créer par mode de fusion. En d'autres termes, le projet Clair-Snow ne semblait pas plaire à bien des gens, et j'espère qu'on va pouvoir mettre en discussion des choses un peu plus réalistes, comme par exemple la participation de la société Air Canada à ce projet de fusion, mais sur une base de participant votant, et non pas sur une base de participant qui avance des fonds mais qui n'a pas voix au chapitre.»

Quant à la deuxième partie de la question du sénateur Asselin, le ministre de la Consommation et des Corporations a annoncé le 9 novembre que le cabinet avait décidé que, conformément à l'article 6 du bill S-31, Quebecair serait exemptée des dispositions du bill dès qu'elles entreraient en vigueur.

Le sénateur Asselin a demandé si le gouvernement comptait avoir des entretiens avec le gouvernement du Québec à ce sujet. La réponse est oui. Le ministre des Transports, l'honorable Jean-Luc Pepin, a rencontré son homologue, l'honorable Michel Clair, ministre des Transports du Québec, le 10 novembre.

Le sénateur Asselin a aussi demandé pourquoi le ministre avait usé de ses pouvoirs discrétionnaires pour accorder à Air Ontario un permis exclusif pour desservir Toronto, Ottawa et Montréal sur une route aérienne desservie en partie par Quebecair. Le ministre des Transports a rejeté une décision de la CCT au sujet d'Air Ontario et autorisé Air Ontario à desservir la ligne Sarnia-London-Toronto-Ottawa-Montréal sans avoir droit à des vols entre Ottawa et Montréal. Comme il y a beaucoup de vols directs entre Toronto et Montréal (assurés par Quebecair, Nordair, Air Canada et CP Air), il est peu probable que les voyageurs qui désirent faire ce trajet décident d'utiliser plutôt le service plus lent et indirect d'Air Ontario. La décision du ministre visait surtout à offrir un service de vol sans liaison aux voyageurs de Sarnia et de London qui désirent se rendre à Ottawa et à Montréal.

Par conséquent, pour répondre à la dernière question du sénateur Asselin, cela ne veut pas dire que le gouvernement fédéral refusera la proposition Snow-Clair.